Nations Unies E/ECA/COE/44/22

Conseil économique et social

Distr. générale
26 janvier 2026

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-quatrième réunion
Tanger, Maroc (hybride), 28-30 mars 2026

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*
Date, lieu et thème de la cinquante-neuvième session de la Commission économique pour l'Afrique

Date, lieu et thème de la cinquante-neuvième session de la Commission économique pour l'Afrique

Note du secrétariat

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent document des suggestions que le secrétariat soumet au Comité d'experts pour examen. Le Comité souhaitera peut-être examiner la date et le thème de la cinquante-neuvième session de la Commission économique pour l'Afrique, qui se tiendra en 2027, et donner au secrétariat des orientations à cet égard.

II. Date et lieu

2. Le secrétariat propose que la cinquante-neuvième session de la Commission se tienne au siège de la Commission, à Addis-Abeba, en mars 2027. La Conférence des ministres africains des finances, de la planification économique et du développement peut aussi en décider autrement sur invitation d'un membre de la Commission à accueillir la session, à condition que, conformément à la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, le Gouvernement en question ait accepté de prendre à sa charge les dépenses supplémentaires effectives qui résultent directement ou indirectement de la tenue de la session hors du siège de la Commission.

III. Thème

3. Le secrétariat soumet au Comité d'experts, pour examen, les différentes options de thème ci-après :

* E/ECA/COE/44/1.

A.26-00060 (F)

a) Option 1 : « Façonner l'avenir du travail en Afrique : emploi des jeunes, croissance et résilience budgétaire » ;

b) Option 2 : « De l'extraction à la transformation : tirer parti des minéraux critiques et de la biodiversité de l'Afrique pour l'industrialisation et la croissance verte » ;

c) Option 3 : « Recouvrer la souveraineté financière de l'Afrique en faveur d'un développement durable, inclusif et résilient ».

A. Contexte

4. L'Afrique se trouve à un point crucial de sa trajectoire de développement, qui se caractérise par d'immenses possibilités, mais aussi par des difficultés complexes et interdépendantes. Les progrès accomplis par le continent dépendront de la manière dont il parviendra à tirer parti de sa main-d'œuvre jeune et de ses vastes réserves de ressources naturelles essentielles pour bâtir une économie durable, résiliente et inclusive. C'est la gestion stratégique de ces importants actifs (ressources humaines, capital naturel) qui déterminera la capacité de l'Afrique à convertir son potentiel démographique et ses ressources en une transformation économique tangible. Dans un contexte mondial marqué par une évolution rapide de la technologie et par le besoin urgent de s'adapter aux changements climatiques, les choix qui seront faits à court terme seront cruciaux. Les thèmes proposés sont conçus pour permettre un examen ciblé des mesures concrètes nécessaires pour tenir le cap à travers ces dynamiques et assurer un avenir prospère pour toutes les Africaines et tous les Africains.

1. Option 1 : « Façonner l'avenir du travail en Afrique : emploi des jeunes, croissance et résilience budgétaire »

5. L'emploi productif est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, tous deux réaffirmés lors du deuxième Sommet mondial pour le développement social. Aujourd'hui, cependant, la croissance, la stabilité budgétaire et la mobilisation des recettes intérieures du continent sont freinées par la structure de l'emploi. En raison de la rapidité de la croissance démographique, de la persistance du caractère informel de l'économie et du faible taux d'absorption des jeunes dans des emplois productifs, le potentiel démographique du continent risque de se muer en une charge fiscale. Les réformes budgétaires ne peuvent à elles seules garantir la durabilité. L'Afrique doit de toute urgence stimuler la participation des jeunes à l'emploi formel et créer des postes de travail adaptés aux mégatendances transformatrices que sont la numérisation, l'action climatique et la demande mondiale de minéraux essentiels. Si l'Afrique parvient à concentrer sa croissance dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre tels que les services numériques, les énergies renouvelables et l'agriculture climato-compatible, tout en tirant parti d'instruments tels que la Zone de libre-échange continentale africaine pour formaliser le travail informel et permettre aux jeunes ne plus vivre de petits boulots, alors elle sera à même de concrétiser son potentiel démographique en faveur d'une croissance inclusive et de la résilience budgétaire.

6. La réalisation de ce potentiel nécessite un investissement stratégique dans le capital humain. Pour prospérer dans le contexte actuel de bouleversements technologiques et écologiques, les jeunes Africains, qui représentent plus de 60 % de la population, doivent recevoir un enseignement de haute qualité, être formés à la maîtrise des outils numériques et bénéficier d'une préparation à l'entrepreneuriat. Il est impératif, tant sur le plan social que sur le plan économique, d'augmenter le taux d'emploi des jeunes. En apportant un appui ciblé

à des secteurs à fort potentiel tels que les technologies financières, les technologies agricoles et l'industrialisation verte, on convertira le dynamisme démographique en un facteur de transformation structurelle, qui stimulera la productivité et permettra d'élargir l'assiette fiscale.

7. Fonder la stratégie socioéconomique sur l'avenir du travail et de l'emploi des jeunes permettra de générer d'importants retours fiscaux et de favoriser le développement. À court terme, cette orientation favorisera la formalisation de l'économie et la hausse des revenus ; à moyen terme, elle renforcera la productivité et la résilience aux chocs ; à long terme, elle ancrera le changement démographique en tant que source stable de croissance. Pour y parvenir, les membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) devront intégrer des objectifs en matière d'emploi dans les cadres macroéconomiques, en vue de développer les infrastructures numériques, d'encourager l'embauche et l'entrepreneuriat des jeunes, de renforcer la collaboration entre secteur public et secteur privé, et d'améliorer les données sur le marché du travail et la cohérence des interventions. Grâce à de telles mesures, l'Afrique pourra assurer l'emploi productif des jeunes en tant que catalyseur d'une prospérité durable et inclusive qu'en tant que produit de cette prospérité.

8. Si elle est retenue, la première option consisterait à analyser les incidences de ces mégatendances dans toute leur magnitude et leur diversité, et à examiner les potentialités et les risques qui y sont associés. Pour saisir pleinement les possibilités qui s'offrent, les États africains devront pouvoir compter sur des populations mieux formées, en meilleure santé, plus au fait des technologies et mieux équipées pour un monde du travail en mutation rapide. La première option consisterait également à étudier les éventuelles mesures et interventions spécifiques qui seraient nécessaires pour parvenir à un marché du travail inclusif et durable, assurant des possibilités d'emploi décent, à même de convertir le potentiel démographique en une prospérité durable et inclusive.

2. Option 2 : « De l'extraction à la transformation : tirer parti des minéraux critiques et de la biodiversité de l'Afrique pour l'industrialisation et la croissance verte »

9. La demande mondiale de minerais en Afrique est essentielle à la transition énergétique verte. Combinée à la valeur économique croissante de la biodiversité, elle présente une source de potentialités inouïe. Ces deux catégories d'actifs sont étroitement liées : l'extraction minière durable prend en compte la santé des écosystèmes et des systèmes hydriques, tandis que les résultats positifs en matière de biodiversité dépendent directement de la manière dont est pratiquée l'exploitation minière, du choix des sites d'extraction et de son mode de gouvernance. Passer de la simple extraction de matières premières à la transformation industrielle à valeur ajoutée est une priorité centrale pour la région, comme l'indiquent la Vision minière africaine et la Stratégie africaine pour les minerais verts (*Africa Green Mineral Strategy*).

10. Une orientation stratégique axée sur la gouvernance, le financement et les partenariats sera essentielle pour permettre aux pays africains de tirer une plus grande valeur de leurs ressources naturelles. Il s'agit notamment d'encourager des voies d'extraction et d'industrialisation positives pour la nature, dans lesquelles la sauvegarde de la biodiversité, le rétablissement des écosystèmes et la planification à l'échelle du paysage interviennent dans le développement des chaînes de valeur minérales. Les pays peuvent prendre des mesures destinées à encourager la valorisation locale, favoriser le développement de chaînes de valeur industrielles vertes au niveau régional, assurer le partage des avantages au niveau local et tirer parti du capital naturel par le biais de crédits de biodiversité à haute intégrité, de

mécanismes de rétablissement et de solutions fondées sur la nature. Cela permettrait de compenser les incidences de l'exploitation minière sur l'environnement, de mettre le secteur en conformité vis-à-vis des normes de durabilité ayant cours au niveau mondial, et de mobiliser des fonds supplémentaires pour le développement.

11. La biodiversité doit être considérée non seulement comme une priorité en matière de conservation, mais aussi comme un facteur économique important qui influe sur la rentabilité des projets, le risque pour les investisseurs, l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement et la productivité industrielle à long terme. Cette visée s'appuie sur un bilan bien établi en matière d'appui au développement durable fondé sur les ressources et à l'industrialisation verte parmi les membres de la CEA.

12. Si elle est retenue, l'option 2 consisterait à étudier des mesures spécifiques pour : la conception de régimes fiscaux et l'investissement des recettes tirées des ressources naturelles en faveur de la diversification économique ; la création et la mise en œuvre de stratégies régionales pour les minéraux critiques et l'industrialisation verte ; l'opérationnalisation de marchés de crédit de carbone et de biodiversité à haute intégrité ; la gouvernance des ressources naturelles de sorte à aboutir à des résultats équitables et durables en matière de développement.

3. Option 3 : « Recouvrer la souveraineté financière de l'Afrique en faveur d'un développement durable, inclusif et résilient »

13. L'Afrique dispose d'un potentiel considérable inexploité pour financer sa propre transformation grâce à la mobilisation des ressources nationales, au renforcement de la gouvernance économique et à l'innovation. Recouvrer la souveraineté financière est non seulement nécessaire, mais aussi une occasion stratégique de conformer le financement du développement aux priorités, aux institutions et aux aspirations régionales.

14. Il devient de plus en plus difficile de réaliser ce potentiel, compte tenu du resserrement de l'environnement financier mondial. L'Afrique est aux prises avec un déficit annuel de 670 à 762 milliards de dollars pour financer la réalisation des objectifs de développement durable d'ici 2030[1]. La mobilisation des ressources intérieures reste faible, avec un ratio moyen des recettes fiscales par rapport au produit intérieur brut d'à peine 16 % environ, tandis qu'on estime que les flux financiers illicites s'élèvent à 88,6 milliards de dollars par an[2]. Avec une dette publique qui dépasse à présent les 1 800 milliards de dollars[3], la hausse du service de la dette érode la marge de manœuvre budgétaire tandis que le financement extérieur se fait de plus en plus instable, de plus en plus coûteux et est assorti de plus en plus de conditions. Compte tenu de ces pressions, il est d'autant plus urgent de parvenir à un financement intérieur durable et de réduire les vulnérabilités structurelles de l'activité de la région sur les marchés mondiaux des capitaux.

[1] Union africaine *et al.*, « Résumé exécutif », dans *Rapport sur le développement durable en Afrique 2025 : Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable qui y sont énoncés, notamment de ne laisser personne de côté, ainsi que de l'Agenda 2063 de l'Union africaine* (Addis-Abeba, 2025).

[2] Organisation de coopération et de développement économiques, Commission de l'Union africaine et Forum africain sur l'administration fiscale, *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2024 : La facilitation et la confiance comme moteurs de la conformité fiscale volontaire dans certaines administrations fiscales africaines* (Paris, 2024).

[3] Nations Unies, *Tackling illicit financial flows in Africa arising from taxation and illegal commercial practices* (2022) ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *A world of debt: it is time for reform (Un monde de dettes : il est temps de réformer)* (2025).

15. Malgré les difficultés, les membres de la CEA ont de nombreuses possibilités de recouvrer leur souveraineté financière. Ils peuvent s'aménager une marge de manœuvre budgétaire en renforçant la mobilisation de leurs ressources intérieures grâce à la modernisation de leurs systèmes fiscaux, à la mise en place de mesures incitatives plus rationnelles et à la lutte contre les flux illicites. Les membres de la CEA peuvent compléter les ressources publiques par la mobilisation de fonds privés afin de mener des projets de grande envergure. En améliorant leur cote de crédit et en développant leurs marchés de capitaux, ils peuvent canaliser l'épargne intérieure, les pensions et les fonds de la diaspora vers des investissements productifs, comme en témoignent les 4 000 milliards de dollars recueillis sur les marchés de capitaux dans les pays à revenu faible et intermédiaire entre 1990 et 2022[4].

16. Si elle était choisie, l'option trois consisterait à discuter des options d'interventions et des réformes institutionnelles concrètes visant à renforcer la capacité de la région à financer ses priorités de développement. Il s'agirait notamment de : faire progresser la mobilisation numérique des recettes intérieures ; réduire les flux financiers illicites ; améliorer la gouvernance des dépenses fiscales, la viabilité de la dette et la transparence ; élargir les marchés des capitaux locaux et régionaux ; renforcer les instruments financiers novateurs et adaptés au climat ; affermir la position collective de l'Afrique concernant les réformes de la gouvernance internationale en matière de fiscalité et de dette souveraine. Une telle action consoliderait la résilience budgétaire, renforcerait l'appropriation nationale des stratégies de développement et appuierait une transformation économique inclusive et à long terme dans toute la région.

B. Thèmes précédents

17. On trouvera en annexe au présent document, pour référence, une liste des thèmes des sessions de la Commission tenues depuis 2000.

[4] Société financière internationale, *Rise in capital-market financing powers investment and employment in developing countries* (La hausse des financements sur les marchés des capitaux stimule l'investissement et l'emploi dans les pays en développement), 13 mars 2025.

Annexe

Thèmes des précédentes sessions de la Commission

Réunion	*Réunions annuelles conjointes de la CEA et de la Commission de l'Union africaine*	*Année*	*Thème*
Cinquante-septième	S/O	2025	Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : proposition d'actions stratégiques transformatrices
Cinquante-sixième	S/O	2024	Financer la transition vers des économies vertes inclusives en Afrique : impératifs, possibilités et moyens d'action
Cinquante-cinquième	S/O	2023	Favoriser la reprise et la transformation en Afrique pour réduire les inégalités et les vulnérabilités
Cinquante-quatrième	S/O	2022	Financement de la relance de l'Afrique : trouver des solutions innovantes
Cinquante-troisième	S/O	2021	L'industrialisation et la diversification durables de l'Afrique à l'ère numérique dans le contexte de la COVID-19
Cinquante-deuxième	S/O	2019	La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère numérique : une stratégie pour l'Afrique
Cinquante et unième	S/O	2018	La Zone de libre-échange continentale africaine et la marge de manœuvre budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique
Cinquantième	Dixième	2017	Croissance, inégalités et chômage
Quarante-neuvième	Neuvième	2016	Vers une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030
Quarante-huitième	Huitième	2015	Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement
Quarante-septième	Septième	2014	L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique
Quarante-sixième	Sixième	2013	L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique
Quarante-cinquième	Cinquième	2012	Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que nouveau pôle de croissance mondiale
Quarante-quatrième	Quatrième	2011	Gérer le développement en Afrique
Quarante-troisième	Troisième	2010	Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique
Quarante-deuxième	Deuxième	2009	Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures
Quarante et unième	Première	2008	Relever les nouveaux défis de l'Afrique au XXI^{e} siècle
Quarantième	S/O	2007	Accélérer la croissance et le développement de l'Afrique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le

			développement : nouveaux défis et voie à suivre
Trente-neuvième	S/O	2006	Relever le défi de l'emploi en Afrique
Trente-huitième	S/O	2005	Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique
Trente-septième	S/O	2004	Intégrer la politique commerciale dans les stratégies nationales de développement
Trente-sixième	S/O	2003	Plus grande cohérence des politiques et obligation redditionnelle mutuelle en vue de l'efficacité du développement
Trente-cinquième	S/O	2002	Le défi du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : réaliser un rapide progrès économique et social en Afrique
Trente-quatrième	S/O	2001	La mise en œuvre du Partenariat du Millénaire pour la relance du développement économique de l'Afrique : Pacte pour le redressement de l'Afrique
Trente-troisième	S/O	2000	Les défis du financement du développement en Afrique